

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 762 357 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
12.03.1997 Bulletin 1997/11

(51) Int Cl.⁶: **G08B 13/24**

(21) Numéro de dépôt: **96480093.2**

(22) Date de dépôt: **06.08.1996**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

(72) Inventeur: **La désignation de l'inventeur n'a pas
encore été déposée**

(30) Priorité: **11.08.1995 FR 9509962**

(74) Mandataire: **Hammond, William
Cabinet Courtassol & Associates,
9, rue de Condé
33000 Bordeaux (FR)**

(71) Demandeur: **LABEYRIE S.A.
40235 St Vincent de Tyrosse Cedex (FR)**

(54) **Procédé et dispositif de marquage d'un produit à élément antivol intégré**

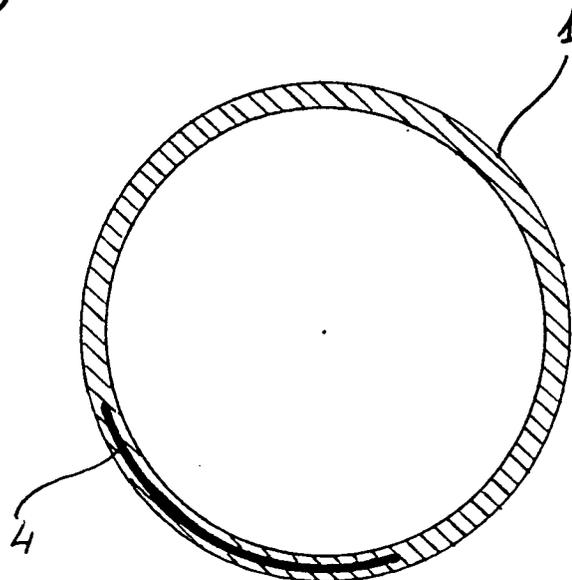
(57) L'invention concerne un conditionnement pour un produit tel qu'un produit alimentaire, équipé d'un dispositif de marquage antivol, caractérisé par le fait que le dispositif de marquage antivol est intégré dans la structure du matériau de conditionnement, au cours de la fabrication de ce matériau.

L'invention concerne également un produit contenu

dans un tel conditionnement, ainsi qu'un procédé de marquage antivol d'un produit dans lequel on intègre un dispositif de marquage antivol dans le matériau de conditionnement du produit, au cours de la fabrication de ce matériau.

Application notamment au marquage antivol des produits destinés au commerce de distribution, ainsi qu'à la fabrication des matériaux de conditionnement.

FIG. 2



EP 0 762 357 A2

Description

L'invention concerne un conditionnement pour un produit tel qu'un produit alimentaire, équipé d'un dispositif de marquage antivol, un produit contenu dans un tel conditionnement, ainsi qu'un procédé de marquage antivol d'un produit.

Afin de lutter contre le vol d'articles, et notamment des produits de petite taille à forte valeur ajoutée, les magasins se sont équipés d'installations de détection aux entrées et sorties du magasin. Ces installations de détection comprennent généralement un émetteur d'un signal radio-électrique de contrôle, ainsi qu'un récepteur. Les articles susceptibles d'être volés sont équipés, préalablement à leur mise en vente, d'un élément récepteur/émetteur, généralement sous la forme d'un élément filaire linéaire ou en boucle. Lors du passage d'un article à proximité de l'installation de détection, le signal de contrôle est reçu par l'élément récepteur/émetteur. Ce dernier émet alors en retour un signal de détection qui est perçu par le récepteur de l'installation de détection. La détection du passage d'un article marqué se manifeste habituellement par une sonnerie destinée à alerter le personnel de surveillance du magasin.

Jusqu'à présent, on a cherché à équiper d'un dispositif antivol les articles commercialisés en rapportant l'élément récepteur/émetteur sur le conditionnement du produit, c'est-à-dire soit sur l'emballage, soit sur le conteneur lui-même du produit.

Ainsi, l'élément récepteur/émetteur peut se présenter sous la forme d'un boîtier de taille réduite qui est fixé sur le produit par une pince ou par tout autre moyen. Le dispositif antivol est alors parfaitement visible pour le voleur éventuel, qui peut l'arracher, éventuellement même en détériorant le produit. En outre, le boîtier confère une esthétique souvent disgracieuse à l'article présenté à la vente.

En variante, l'élément récepteur/émetteur peut être disposé en sous-face d'une étiquette autocollante qui est apposée sur le produit. L'étiquette comporte par exemple un code-barre ou une autre mention. Le dispositif antivol est ainsi dissimulé sous l'étiquette. Mais une fois sa fonction véritable connue, l'étiquette peut trop facilement être arrachée ou décollée.

Un exemple d'une telle réalisation est décrit dans le document EP-A-0 635 811.

On a également cherché à dissimuler le dispositif antivol par exemple dans un repli du conteneur ou à l'intérieur de l'emballage. L'élément filaire constituant le dispositif antivol est alors généralement entouré par une enveloppe ou une gaine de plastique éventuellement auto-colante, qui le protège et facilite les manipulations, notamment le découpage et la mise en place. Cependant, une fois l'emplacement du dispositif antivol connu, ce dernier peut facilement être arraché ou décollé, l'emballage ayant été préalablement ouvert.

Un exemple d'une telle réalisation est décrit dans le document FR-A-2 688 483.

Par ailleurs, dans d'autres réalisations, on a pensé de rapporter l'élément de détection sur le produit en le dissimulant dans l'emballage au cours du montage de ce dernier, par exemple sous les pattes de fixation d'un emballage en carton.

Selon une variante, l'élément de détection est rapporté sur le conditionnement du produit avant ou au cours du conditionnement, donc dès le stade de la fabrication du produit et en amont de la commercialisation. Le dispositif antivol n'est pas visible de l'extérieur.

Cependant, on peut parvenir en démontant l'emballage à découvrir l'emplacement de l'élément de détection. En arrachant ou en détruisant l'emballage, le voleur parvient alors encore à éliminer l'élément de détection.

Un but de l'invention est de remédier aux inconvénients de l'art antérieur en proposant un conditionnement pour un produit, notamment un emballage ou un conteneur, équipé d'un dispositif de marquage antivol, dans lequel ce dispositif de marquage antivol ne puisse pas être écarté, arraché ou éliminé, même lorsque le voleur a déterminé son emplacement probable ou certain.

Un autre but de l'invention est de proposer un procédé de marquage d'un conditionnement permettant d'obtenir ce résultat. Un but supplémentaire de l'invention est de fournir des emballages équipés d'un dispositif de marquage antivol qui soient de fabrication simple et peu coûteuse.

A cet effet, le conditionnement pour un produit tel qu'un produit alimentaire, équipé d'un dispositif de marquage antivol, est caractérisé, selon l'invention, par le fait que le dispositif de marquage antivol est intégré dans la structure du matériau du conditionnement au cours de la fabrication de ce matériau.

Le dispositif antivol peut par exemple se présenter sous la forme d'un élément filaire.

Il est de préférence intégré dans le conditionnement premier du produit, c'est-à-dire celui qui est directement en contact avec le produit, ou qui est solidaire du produit.

Le matériau du conditionnement dans lequel le dispositif de marquage antivol est intégré peut être par exemple une masse moulée, ou un film multicouche, etc.

L'invention concerne également un produit contenu dans un conditionnement équipé d'un dispositif de marquage antivol selon l'invention, ainsi qu'un procédé de marquage antivol d'un produit contenu dans un conditionnement dans lequel on intègre un dispositif de marquage antivol dans la structure du matériau du conditionnement du produit au cours de la fabrication de ce matériau.

Cette invention trouve son application dans le conditionnement et la commercialisation de tous genres de produits, notamment ceux mis en vente dans des magasins dits "self-service". L'invention s'applique bien entendu plus particulièrement aux produits à forte valeur ajoutée, qui sont déjà actuellement soumis en général à un marquage antivol. Mais la simplicité et le coût réduit

de l'invention permettent une application élargie à d'autres produits et/ou d'autres situations.

L'invention s'applique bien entendu également à la fabrication de matériaux de conditionnement de produits. L'invention permet d'obtenir des produits équipés d'un dispositif antivol totalement dissimulé.

Le dispositif antivol peut ainsi être plus grand, mieux positionné, et donc plus efficace en réception/émission en relation avec les installations de détection existantes.

L'esthétique des produits n'est plus détériorée, le dispositif antivol intégré étant totalement invisible sans l'intervention de caches, étiquette, protection, d'aucune sorte. Même lorsque son emplacement est connu, le dispositif antivol ne peut être enlevé sans détruire le conditionnement premier du produit dans sa totalité, le rendant ainsi intransportable ou sans intérêt.

L'intégration du dispositif antivol dans le conditionnement dès la fabrication permet de décharger le réseau commercial du travail de marquage des articles mis en vente, ainsi que les fabricants, qui conditionnent leurs produits à partir de conteneurs ou d'emballages déjà équipés.

L'opération de marquage antivol est considérablement simplifiée, puisque le dispositif antivol peut être par exemple constitué par un élément filaire seul, linéaire ou en boucle, mais sans enveloppe, support ni boîtier de protection ou de dissimulation. Les opérations de découpe et de mise en place de l'élément filaire par intégration dans le matériau de conditionnement au cours de la fabrication de ce matériau peuvent être entièrement automatisées et systématisées.

L'invention permet ainsi avantageusement de réduire les coûts liés à l'organisation de la lutte contre le vol des produits au niveau tant de la fabrication que de la distribution, en ce qui concerne les opérations de marquage antivol.

On comprendra mieux l'invention à la lecture de la description suivante de quelques exemples de réalisation effectuée en référence aux dessins accompagnants parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un récipient ouvert à opercule, équipé d'un dispositif de marquage antivol selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue en plan et en coupe du récipient de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en coupe transversale du récipient à opercule, dans une variante de réalisation de l'invention.

La figure 1 représente un récipient en matériau plastique équipé d'un dispositif de marquage antivol selon l'invention. Il s'agit ici d'une barquette 1, par exemple pour un produit alimentaire, qui comporte une ouverture supérieure 2 recouverte par un opercule 3 sous la forme d'un film métallique ou plastique multicouche souple ou semi-rigide, qui est solidarisé sur la bordure périphérique de l'ouverture 2, de façon à fermer hermétiquement

le récipient 1.

Ce récipient est destiné à contenir directement le produit alimentaire, c'est-à-dire que la barquette 1 et l'opercule 3 sont susceptibles d'être directement en contact avec l'aliment.

Comme cela est visible notamment sur la figure 2, le dispositif de marquage antivol se présente sous la forme d'un élément filaire 4 qui est intégré dans la masse du matériau constituant la barquette 1.

A cet effet, l'élément filaire 4 a été, au cours de la fabrication de la barquette 1, intégré à la masse à mouler avant le passage en moule, ou bien a été appliqué, avant le moulage, sur la paroi du moule à l'emplacement où l'on souhaite l'intégrer dans la barquette.

Selon une variante de réalisation représentée sur la figure 3, l'élément filaire 4 constituant le dispositif de marquage antivol est disposé entre les couches du film de l'opercule 3.

A cet effet, il a été intégré au film multicouche lors de la fabrication de ce matériau.

Cette variante permet de réaliser le marquage antivol selon l'invention pour un coût réduit.

Bien entendu, au lieu d'une barquette, le récipient pourrait présenter la forme d'un bocal ou toute autre forme adaptée au produit qu'il est destiné à contenir.

Egalement, le conditionnement pourrait être un emballage consistant en un étui en papier ou une boîte en carton. Dans ce cas, on peut noyer l'élément filaire dans la feuille de papier ou de carton au cours de leur fabrication. S'il s'agit d'un papier ou d'un carton multicouche, on peut disposer l'élément filaire à l'intérieur entre les couches, avant solidarisation de ces dernières.

35 Revendications

1. Conditionnement pour un produit tel qu'un produit alimentaire, équipé d'un dispositif de marquage antivol, caractérisé par le fait que le dispositif de marquage antivol est intégré dans la structure du matériau du conditionnement au cours de la fabrication de ce matériau.
2. Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le dispositif antivol se présente sous la forme d'un élément filaire.
3. Conditionnement selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait qu'il est le conditionnement premier du produit, c'est-à-dire, celui qui est directement en contact avec le produit, ou qui est solidaire du produit.
4. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le matériau dans lequel le dispositif de marquage antivol est intégré est une masse moulée.

5. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le matériau dans lequel le dispositif de marquage est intégré est un film multicouches.

5

6. Procédé de marquage antivol d'un produit contenu dans un conditionnement, caractérisé par le fait que l'on intègre un dispositif de marquage antivol dans la structure du matériau du conditionnement du produit au cours de la fabrication de ce matériau.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

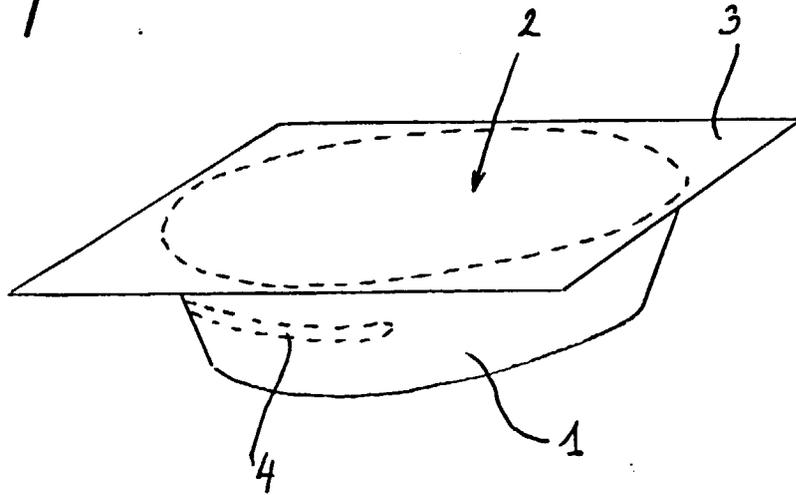


FIG. 2

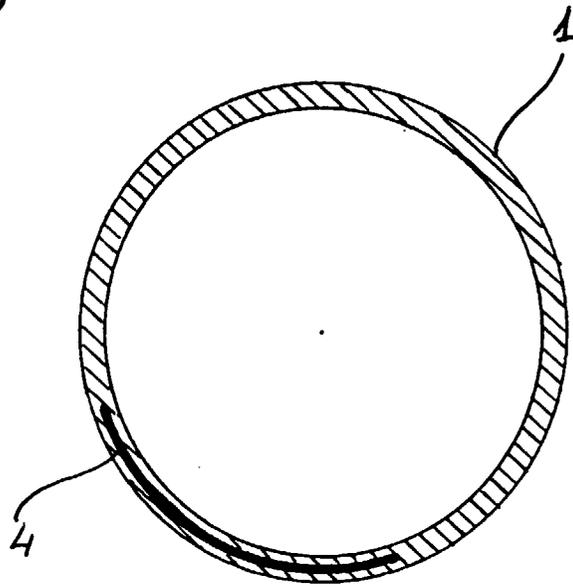


FIG. 3

